

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois? *On retire du Gouvernement si devant 2 sacs de froment 6 sacs de bled 4 sacs de vin quarante cinq florins pour pension et trente florins pour appointement et de leur deux char de bois avec la fourniture d'un foin qui la Commune*
B. De quelle source dérive-t-elle? *comme de*

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis? *point*
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école? *point*
- c. Fondations? *On retire de leur aux séminaires de Fribourg provenant d'une fondation*
- d. Caisse communales? *point*
- e. Biens fe?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit? *point*
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques? *point*

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école? - - - - -

Malapalud

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? - - - - -

Un Village

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? - - - - -

Une Commune

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il? - - - - -

Paroisse d'Alpens Agence de Malapalud

d. District *D'Challens*

e. Canton *Du Lemau*

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école. - - - - -

Elle sont toutes réunies au Village.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école. - - - - -

point

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c. - - - - -

idem

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent? - - - - -

nihil

No. 36

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence? 0

a. Leurs noms. *Botteus Schalleus Brétegnay-St-Barthelémy**Biolley-Orgullaiz et Apenes*b. Leurs distances réciproques. *D'Environ demy-heures les uns des autres*

I I.

I N S T R U C T I O N.

5°. Qu'enfeigne-t-on dans chaque école? *à lire Ecire l'Arithmétique l'Orthographe & les devoirs de la Religion.*

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle? - - -

On tient l'école toute l'année excepté un - un mois de vacance les moissons une fois par jour

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage? - - - -

Sallettes Isaumes Latin et français et autres Livres d'usage et de piété

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés? - - -

*Exactement autant que possible*9°. Durée de l'école chaque jour? *trois-heures en hiver par jour et en été à propos**des enfans qui la fréquentent*

10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés? 0

I I I.

R A P P O R T S P E R S O N N E L L E S.

11°. *Instituteurs.*

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière? - - -

*La Confrérie de concert avec le pasteur*b. D'où est-il? *De Malapalud*c. Son nom *Antoine Aubonney*

(3)

d. Son âge. *Vingt-un ans*e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il? *point tout seul*f. Depuis combien de tems est-il instituteur? - - - - *Depuis le trois Janvier 1799*g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente? - - - *Laboureur*h. Réunit-il à son office quelque autre fonction? quelles font-elles? - - *point*12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école? - - - - *Vingt quatre*a. En hiver, } soit garçons ou filles. *quatorze garçons dix filles*

b. En été, }

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S.

13°. Biens & fonds de chaque école. 0

a. Possède-t-elle de pareils fonds? *non*

b. Quelle en est la valeur? - - 0

c. Source des revenus. - - 0

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres? - *non*14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien? - - - *rien*15°. Bâtiment de l'école. - *il n'en a point*

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré? 0

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment? 0

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

*Le Regent tient son école dans la maison particulière*d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école. *Le propriétaire*

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis? 0
 - Ou des sommes assignées & payées à l'école? 0
 - Fondations? 0
 - Caisse communales? 0
 - Biens se? 0
 - De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit? 0
 - De biens-fonds? 0
 - Ou d'autres capitaux quelconques? 0

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Observations

Il seroit urgent d'établir une maison pour le Regent vu que si un Regent étranger y venoit Il trouveroit aucune maison pour se Loger et par conséquent Il faut le Contenance de Regent du village quel qu'il soit —
on trouve que la pension est très modique vu le nombre des Enfants qui la fréquentent Sans compter ceux qui sont sur le point d'y entrer

Deux sacs de Mezel vingt-cinq florins d'Argent une toise et demy de Bois de Sapin à le prendre au jour moyennant cinq florins pour l'accommodage *
Du revenu du Lyceum de Chateau d'Etallens

* Outre la pension de depuis on étoit chaque année par Gratification et encouragement du Séminaire de Filbourg vingt florins

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

A Chardonne et Songny

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

Deux villages à un quart d'heure de distance l'un de l'autre

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

Commune de Chardonne Commune de Songny

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

Paroisse de Sorsier, Agence de Chardonne

d. District

District de Vesey

e. Canton

Canton du Léman

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

Deux maisons à un quart d'heure de Chardonne, quatre à un quart d'heure de Songny

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

A celle de Chardonne le nom de deux maisons sont Pauprat, Chardozon celle de Songny, Macconet, la Thuillière la Chardozette & Fall

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

Un quart d'heure de distance de Chardonne à Songny

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

A Chardonne 130 Enfants à Songny 20 Enfants

73
N. 37